

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 331

présenté par
M. Tardy-----
ARTICLE 6

À l'alinéa 8, supprimer les mots :

« , dont le résultat est transmis, dans les conditions prévues au second alinéa de l'article L. 621-8, à l'établissement mentionné à l'article L. 621-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'instauration d'une sanction supplémentaire au fait de ne pas répondre aux enquêtes obligatoires doit toucher tout les refus, et pas seulement ceux aux enquêtes obligatoires prescrites par Agrimer.